

Demande de Visa de court séjour «Schengen»

Le dépôt d'un dossier de demande de visa est exclusivement possible sur rendez-vous préalablement pris en ligne via le [site internet](#) de l'Ambassade.

La présence du demandeur est requise.

Tous les documents sont à fournir en ORIGINAL avec une PHOTOCOPIE selon l'ordre suivant :

- ☐ [Formulaire de demande de visa Schengen](#) dûment rempli et signé. Les mineurs doivent être accompagnés des deux parents, munis de l'extrait de naissance de celui-ci et signer la demande devant l'agent consulaire au guichet.
- ☐ Une photo passeport récente en couleur, de taille standard (35 x 45 mm) sur fond clair
- ☐ Un Passeport : valide 3 mois au moins après expiration du visa, délivré les 5 dernières années, avec 2 pages vides, l'une faisant face à l'autre
- ☐ La carte d'identité ou carte de séjour (pour ressortissants non-togolais)
- ☐ Frais de 60.000 CFA (30.000 CFA mineurs âgés 6-12) – **veuillez apporter la somme juste !**
- ☐ Une assurance maladie voyage pour toute la durée du séjour et valable dans les pays Schengen pour : les frais de rapatriement pour raisons médicales, de décès, de soins hospitaliers et d'une couverture minimale de 30.000 €
- ☐ Attestation d'hébergement (hôtel ou privé) pour le séjour entier et réservation de vol
- ☐ Lettre d'invitation accompagnée d'une copie du passeport des personnes qui invitent (en cas de visite chez des amis ou la famille)
- ☐ Preuve des liens au Togo et des moyens de subsistance, par exemple :
 - **Professionnel et particulier** : contrat ou attestation de travail avec bulletins de salaires (trois derniers mois), autorisation de congé/ relevé bancaire (trois derniers mois). Pouvant aussi servir de preuves de moyens de subsistance
 - **Particulier** : carte d'opérateur économique, registre de commerce, quitus fiscal récent, relevé bancaire des 3 derniers mois, preuves de vos opérations (documents de douane, contrats d'achats et vente /relevé bancaire (3 derniers mois). Pouvant aussi servir de preuves de moyens de subsistance
 - **Etudiant** : * certificat de scolarité ou Inscription à l'université

PS : Si vous avez des enfants ou êtes marié : actes de naissance des enfants et/ ou de mariage

- ☐ Autres preuve des moyens de subsistance, par exemple :
 - **Attestation de prise en charge** des coûts éventuels mentionnés dans les §§ 66-68 AufenthG par le partenaire commercial ou l'institution invitant
 - **Déclaration formelle de prise en charge** (Verpflichtungserklärung) d'une personne de référence en Allemagne
- ☐ Preuve du motif du voyage, par exemple :
 - **Visite familiale** : preuve de relation familiale, lettre de la famille
 - **Traitements médicaux** : Rendez-vous prévu/durée approximative du traitement/Montant des frais à payer/ Prise en charge par l'assurance ou confirmation de l'hôpital que le montant a été payé
 - **Visite d'affaires/officialle** : Lettre d'invitation du partenaire commercial /de l'institution hôte/de participation au congrès. Billet de foire-exposition, facture pro-forma, etc.
 - **Echange scolaire, tourisme ou d'autre motif** : Toutes autres preuves de motif de voyage

Important : L'Ambassade se réserve le droit **de demander d'autres documents** que ceux indiqués ci-dessus et de vérifier l'authenticité des dits documents. Ni les dépenses faites pour la constitution du dossier ni les frais de visa ne seront remboursés en cas de refus du visa.